

Séance du Conseil de Paris du 17 au 19 novembre 2020

VCEU

Présenté par Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris relatif au

**2020 DCPA 36 PARIS FAIT PARIS :
Présentation du bilan des délibérations globales adoptées en 2015, 2016, 2017, 2018 et 2019.**

Considérant que les bilans annuels des délibérations globales présentent une large différence de 65.531.800 euros entre les coûts prévisionnels totaux (300.727.200 euros) et les coûts actuels totaux (366.259.000 euros), soit une augmentation de 20 % du coût de ces opérations ;

Considérant que les augmentations de ces coûts sont souvent dues à des modifications de programme en cours d'opération ;

Considérant qu'en plus d'une augmentation des coûts liés aux projets, il est constaté de manière tout aussi systématique un prolongement des délais des opérations et des travaux qui dégradent la qualité de vie des parisiens ;

Considérant que les ouvrages réalisés ne sont pas fidèles à la conception vendue par les maitrises d'œuvre ;

Considérant que les entreprises, afin de maintenir leurs marges, tirent parti de chaque évolution du projet en cours de chantier pour réclamer des compensations liées aux travaux supplémentaires ;

Considérant que ces dépassements de coûts et de délais concernent aussi l'ensemble des grandes opérations urbaines parisiennes.

Valérie Montandon et les élus du groupe Changer Paris :

- Demandent à la Maire de Paris de mobiliser davantage de moyens budgétaires et de délais lors de la phase de définition des projets à l'appui d'études économiques et de programmation plus élaborées en vue d'une réelle maîtrise des coûts tout au long du projet ;

- Demandant à la Mairie de Paris un meilleur suivi et une meilleure évaluation des projets par la maîtrise d'ouvrage pour une meilleure visibilité et gestion des évolutions du projet, ainsi qu'une réduction des risques comme les retards de livraison.